

Je vous livre ci-dessous les raisons de mon opposition à la délivrance d'un Permis de recherche minière sur le secteur de Couflens.

Contexte global :

Et le recyclage des métaux ?

Pourquoi privilégier l'extraction minière en France au détriment du recyclage des métaux ? Notre pays est très en retard sur ce secteur : le 20ème au niveau européen et les deux tiers des déchets contenant des métaux sont expédiés à l'étranger pour être « traité » dans des conditions déplorables. Un bon exemple à suivre : une start up française Terra Nova Développement se crée en ce moment pour récupérer 95 % de ces ressources finies (tantale, cobalt, etc.) contenues dans les appareils électroniques (source : Terra Eco janvier-février 2016). Pourquoi ne pas développer ces secteurs d'avenir plutôt que de revenir en arrière et rouvrir des mines fermées depuis des décennies ? Ce seraient des emplois pérennes créés et non pas des temporaires comme ceux de ces industries minières qui vident les territoires une fois leurs exploitations réalisées !

Quel modèle de sociétés ?

En élargissant davantage le point de vue, pourquoi faire évoluer la société vers du toujours plus plutôt que vers la sobriété ? Plus de consommation, plus de gadgets électroniques, plus d'obsolescence programmée donc plus de ressources naturelles non renouvelables exploitées et épuisées ! Nous allons droit dans le mur !

Pourquoi détruire ce que les autorités ont contribué à protéger ?

La zone de Couflens est en zone Natura 2000 et en Zone de Protection Spéciale : ce sont des mesures fortes de protection de l'environnement. Les autorités étatiques de notre pays et de l'Europe ont participé indirectement à ces démarches et à présent elles sont prêtes à anéantir tout cela au profit d'un groupe industriel ? Comment ce la est-il possible ?

Contexte local :

On connaît de part le passé minier en France les dégâts environnementaux irréversibles, sanitaires et sociétaux causés par ce type de chantier d'exploration puis d'exploitation.

Les risques sanitaires dans le cas de Couflens Salau sont d'autant plus graves que l'amiante sous forme d'actinolite est présente dans tout le gisement (source : Rapport d'Henri Pézerat en 1985). Les cas d'anciens mineurs victimes de maladies dues à celle-ci sont attestés par Annie Thébaud Mony. Seulement à partir de ces éléments, par principe de précaution, on devrait interdire toute intervention sur ce site !!

Ajoutons à cela les risques avérés sur l'eau (sources du Salat proches), le sous-sol, la qualité de l'air et l'environnement (faune et flore riches dans ce secteur).

Que dire des nuisances pour les populations locales avec le bruit des engins, la détérioration des revêtements routiers et les dangers de circulation sur ces petites routes ?

Le tissu social existant avec l'activité de la vallée actuellement basée sur le tourisme, l'artisanat, l'agropastoralisme serait inévitablement compromis.

Cette vallée du Haut Salat a déjà connu une activité minière avec toutes ces conséquences humaines

et environnementales désastreuses à long terme, ne recommençons pas !

On ne peut pas raisonnablement vouloir des emplois temporaires et rares au prix des risques graves de maladies ou même décès, au prix des dégâts irréversibles sur notre environnement pour des décennies !

Je m'oppose fermement à l'obtention du Permis de Recherche Minière Exclusive pour la société Variscan ou quelques autres sur le territoire de Couflens-Salau.

Je demande que les plus hautes autorités de ce pays réfléchissent enfin à des solutions durables à nos problématiques de gestions des ressources naturelles et des déchets de tous types.

Nous citoyens voulons être entendus et considérés avant les grandes industries et leurs intérêts privés.